




MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
18 mars 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
- 1 AVR. 2021	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 1 AVR. 2021	
et publication du - 1 AVR. 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-quatre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, et Isabelle ROUVIDAN.

Absentes avec excuse : Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Patrick DUCROS

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Isabelle ROUVIDAN

OBJET : 2020-030 : subventions accordées pour 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les subventions à verser pour l'exercice 2021.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 6574 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général :

- A l'unanimité :

- Comité intersociétés : 2 385,51 €
- Les 3C : 150 €
- Groupement des chasseurs des Hauts du Bourg : 150 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210324-2021-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021
Publication : 01/04/2021

- CCJA de Perreux : 150 €
- Energy Fight Club : 150 €
- Harmonie du Coteau : 300 €
- Les Amis de Perreux : 300 €
- Les ParrioKomics : 150 €
- Animation de la maison de retraite : 800 €
- Amicale des donneurs de sang : 400 €
- Amicale des retraités : 150 €
- FNACA : 150 €
- Club culturel : 150 €
- Musicales de Vence : 300 €
- Sou de l'école publique / activités éducatives : 1 300 €
- Sou de l'école publique / fonctionnement : 400 €

- Par 18 voix pour et 1 abstention :

- Football club de Perreux : 2 500 €
- Les Aiglons de Perreux : 2 500 €
- Le Bateau des enfants / périscolaire : 60 000 €
- Le Bateau des enfants / E.V.S. : 20 000 €
- OGEC / cantine : 8 000 €
- OGEC / fonctionnement : 36 000 €

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 30 mars 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE